


Toulouse Métropole - Réforme des pôles territoriaux -





Pôles territoriaux : la grande réforme !

Dès 2015, Toulouse Métropole a décidé de réorganiser ses pôles territoriaux, tant un souci d'économie que d'efficacité. Le découpage du territoire métropolitain en différents secteurs a été redéfini selon des critères d'équité et d'objectivité (axe de communication, centralités, population...) et le nombre des pôles territoriaux est passé de 8 à 5.

Par ailleurs, les compétences de ces pôles ont été clarifiées et homogénéisées : une règle très simple : désormais, toutes les interventions quotidiennes et de proximité de Toulouse Métropole sont administrées au niveau des pôles. Seules les opérations d'échelle métropolitaine demeurent centralisées au siège.

Les pôles territoriaux sont aussi chargés d'informer les habitants concernant toute question portant sur les compétences métropolitaines (déchets, propreté, voirie...). Les pôles ne constituent donc pas un territoire administratif supplémentaire mais, au contraire, des instances favorisant la proximité et la réactivité entre les administrés et les opérateurs.

Bien entendu, les mairies continuent de recevoir leurs habitants pour toute question relevant des prérogatives communales (celles-ci ne sont pas impactées par la réforme des pôles territoriaux de Toulouse Métropole).

Suite à cette réforme, **Fonbeauzard** relève du **pôle territorial Nord** qui se trouve à

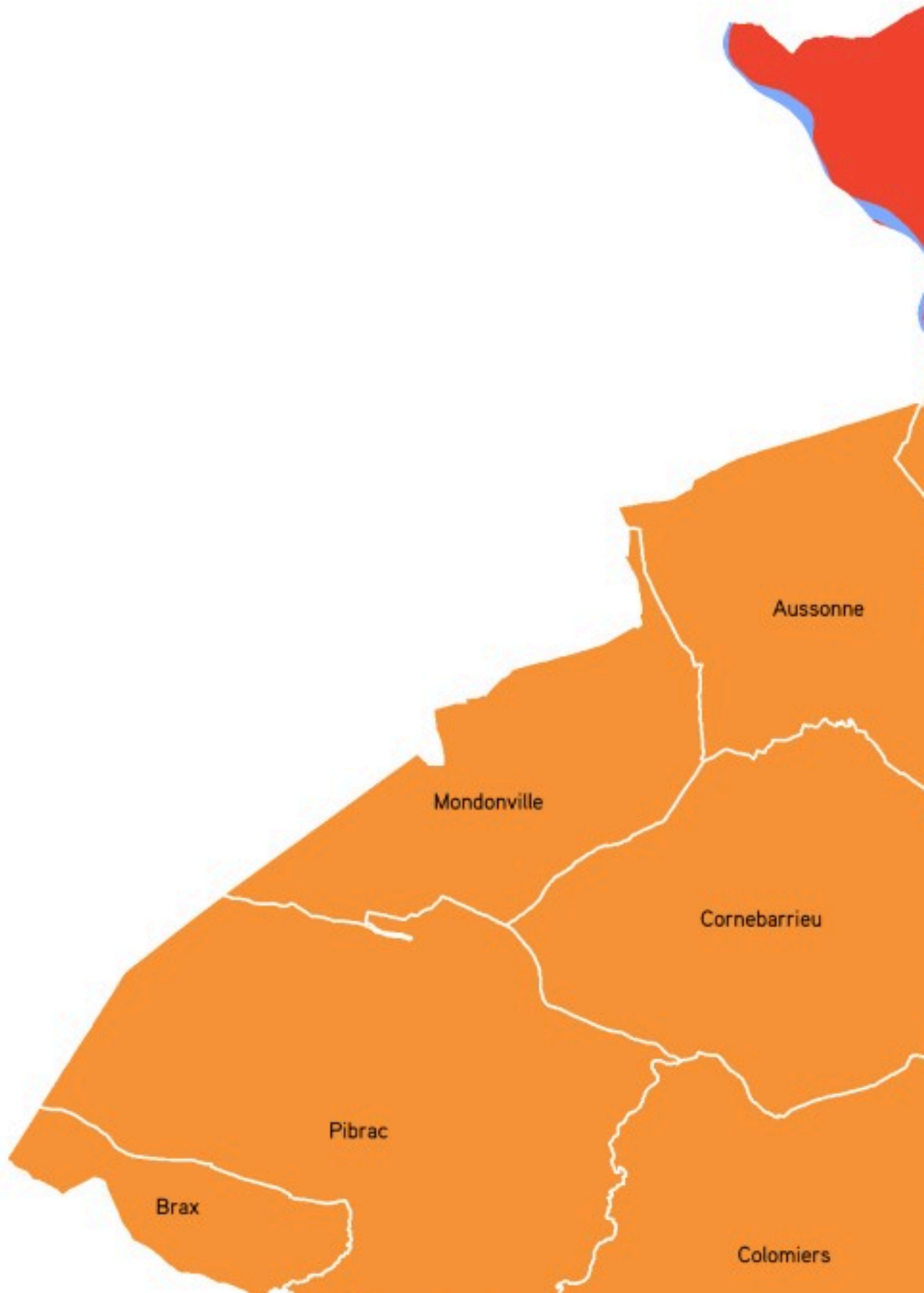
Campus Trafic

2, Impasse Alphonse Bremond
ZA de Montblanc
31200 TOULOUSE

Ouvert au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 16h30.

Il est joignable au 05.62.27.47.00 / mail : pole.nord@toulouse-metropole.fr





<http://www.toulouse-metropole.fr/collectivite/poles-territoriaux>